

**NUFARM**

**GLYPHOSATE ACIDE TECHNIQUE**

Solide

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Glyphosate ... 96,5%

No. D'HOMOLOGATION 28857 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : (25 à (en vrac) Kg)

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S31-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

**MODE D'EMPLOI :** Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES* ou d'un engrais-pesticide homologué en vertu de la *LOI SUR LES ENGRAIS*.

**PRÉCAUTIONS :** EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. AVERTISSEMENT – irritant pour les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes et des gants de protection lors de la manipulation. Après manipulation, se laver soigneusement les mains et les parties du corps exposées.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION :** Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives et les conteneurs superflus conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Communiquer avec le fabricant ou avec l'organisme de réglementation provincial responsable pour de plus amples renseignements en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :**

- Ce produit est **TOXIQUE** pour les végétaux terrestres non ciblés.
- Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

**ENTREPOSAGE :** Conserver le produit dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir éloigné des semences, des aliments pour animaux, des engrais et des autres pesticides. Conserver à l'abri du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.